

« Mettre en place une expérience pilote (intercommunale) visant à soutenir les demandeurs d'emploi qui désirent devenir indépendants »

1. Evaluation de la situation et justification

1.1 L'évolution du chômage à Genève

Le niveau du chômage est plus élevé dans le canton de Genève qu'en moyenne en Suisse (5,3% contre 2,7% fin 2008). Il convient cependant de préciser que ce n'est pas seulement le *taux* de chômage qui pose problème, mais aussi sa *durée*. En effet, même si le nombre de chômeurs de longue durée est en nette diminution, cet indicateur qui s'élève à 24% fin 2008 à Genève, reste supérieur par rapport aux moyennes vaudoise (19%), bâloise (15%) et suisse (14%)¹. Enfin, la crise sévère du système financier et de l'économie qui se développe depuis 2008 rend aléatoire toutes les prévisions concernant l'évolution de l'économie et de l'emploi à moyen et à long terme.

1.2 La situation à Chêne-Bourg

Les problèmes du chômage sont pris en charge par la législation fédérale, complétée par une nouvelle loi cantonale, acceptée par le peuple le 16 décembre 2007. Cette loi a supprimé le système des emplois temporaires et introduit les emplois dans le secteur solidaire et social.

En complément à la législation fédérale et cantonale en vigueur, les autorités des Trois-Chêne ont mis en place une permanence intercommunale de « proximité » : *l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi*². Celle-ci accueille les chômeurs pour les conseiller dans leur recherche d'emploi et dans l'établissement de leurs projets professionnels. *Pour mémoire, Chêne-Bourg, a compté 220 chômeurs en 2008, ce qui correspond à un taux de chômage de 5,7%.*

L'Action Trois-Chêne pour l'Emploi accomplit les tâches suivantes :

- prise en charge, conseil et orientation des chômeurs et demandeurs d'emploi dans leur recherche, formation ou stage en entreprise ;
- maintien de contacts avec les structures cantonales et avec toute organisation locale ou cantonale active dans ce domaine ;
- recherche de fonds pour financer les projets ou complément de formation qui ne sont pas prises en charge par la loi ;
- établir les contacts, et le cas échéant, un partenariat avec les entreprises pour placer des demandeurs d'emploi permettant d'acquérir une expérience professionnelle nécessaire à leur réinsertion.

Concrètement, les demandeurs d'emploi qui s'adressent à l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi peuvent compter notamment sur :

- une aide dans les démarches administratives ;

¹ La durée moyenne du chômage à Genève se situait à 306 jours (durée basée sur une semaine de 7 jours) en février 2008 ; elle est en baisse par rapport à l'année précédente.

² Cette structure a été mise en place en collaboration avec les autres communes des *Trois-Chêne* (*Chêne-Bougeries, Thônex*) et de la région « *Arve et Lac* ».

- l'établissement d'un dossier de candidature, la rédaction de CV et de lettres de motivation ;
- un soutien pour préparer les entretiens d'embauche ;
- la mise à disposition d'un parc informatique, avec atelier et soutien ;
- des opportunités de contacts avec des entreprises partenaires ;
- une aide pour la mise en forme de dossiers de projets.

L'expérience des collaboratrices et collaborateurs de la permanence montre que les personnes qui viennent en consultation présentent le plus souvent les caractéristiques suivantes:

- personnes de tous niveaux souhaitant une aide pour établir leurs dossiers, un soutien informatique et pouvoir bénéficier d'un lieu de rencontre;
- jeunes en rupture, en attente d'une place d'apprentissage, cherchant un stage de formation dans une entreprise, puis un soutien pour l'obtention d'une place d'apprentissage.

Parallèlement au travail indispensable de prise en charge et de conseil des demandeurs d'emploi qu'accomplit actuellement l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi, de nouvelles pistes sont élaborées permettant aussi de préparer les demandeurs d'emploi qui souhaiteraient développer une activité indépendante et devenir entrepreneurs.

Relevons encore que l'aide à la création d'activités indépendantes fait actuellement l'objet d'une expérience en France. Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009, il s'agit de promouvoir « l'auto-entrepreneuriat ». Le statut « *d'auto-entrepreneur* »³ permet d'exercer des activités indépendantes sans créer formellement une entreprise. Cette expérience est à cet égard différente de la présente proposition qui préconise la création de « véritables » micro-entreprises.

2. Objectifs visés

Les objectifs concrets sont, à l'échelle des Trois-Chêne, voire du secteur Arve-Lac, de :

- mettre en place une expérience pilote d'insertion de jeunes détenteurs de CFC, souhaitant se mettre à leur compte ;
- apporter des informations et conseils aux chômeurs et demandeurs d'emploi des Trois-Chêne, de 18 à 60 ans, qui souhaitent créer leur entreprise et devenir autonomes ;
- élaborer une nouvelle voie permettant l'insertion des chômeurs et demandeurs d'emploi qui souhaitent devenir indépendants, comme une réponse à la crise financière et économique qui risque d'entraîner l'augmentation du chômage.

3. Pertinence « développement durable » de l'action

L'un des postulats adoptés par la Confédération en matière de développement durable précise que: « le système économique doit permettre aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.⁴ » A l'inverse, l'exclusion du monde de travail et la pauvreté, menace la

³ Les démarches administratives permettant d'engager une telle activité sont simplifiées, les charges et les cotisations sociales sont réduites. Le statut d'auto-entrepreneur est accessible à tous (salariés, chômeurs, retraités, etc.), sur simple inscription. Pour plus d'informations : <http://www.auto-entrepreneur.fr/>, <http://www.auto-entrepreneur-web.fr/>

⁴ OFS/OFEFP/ARE (éd) : *Mesurer le développement durable*. Un aperçu de Monet – le système suisse de monitoring, août 2002, p. 7

cohésion sociale. Elle contribue à la dégradation des conditions socio-économiques et de la qualité de vie.

4. Descriptif de l'action : mise en place de l'expérience pilote

Il existe de nombreux projets et initiatives à Genève pour trouver des solutions adéquates à l'insertion ciblée des différentes catégories de demandeurs d'emplois dans le monde du travail ⁵.

Le lancement du programme de création des micro-entreprises, sous forme d'une expérience pilote au sein d'*Action Trois-Chêne pour l'emploi* serait un projet évolutif pouvant apporter aux personnes qui le souhaitent la possibilité de réaliser leurs objectifs⁶ en devenant autonomes.

La création d'un **Groupe d'accompagnement** est dans le cadre de cette action. Celui-ci pourrait être composé de 4 ou 5 personnes parmi les membres de l'actuel Atelier du futur. Le groupe fera appel, selon les besoins, aux chefs d'entreprises connaissant les métiers choisis, associations professionnelles, formateurs et conseillers (coaching), pour soutenir le démarrage des activités des jeunes entrepreneurs par un suivi actif (minimum une fois par mois pendant la 1^{er} année).

Les principales étapes de la mise en place de l'expérience pilote sont les suivantes :

- Etudier les dossiers des demandeurs d'emploi qui souhaitent devenir indépendants ou qui arrivent au terme d'une formation certifiée CFC sans trouver un emploi.
- Soutenir le développement de 2 ou 3 projets de micro-entreprises (domaines possibles : ébénisterie, sanitaire, plombier, peintre, nettoyage, conciergerie, secrétariat, fiduciaire, services, etc.).
- Conclure un contrat de 3 ans au maximum avec les nouveaux entrepreneurs sélectionnés en assurant la prise en charge de certains coûts pendant la période de lancement de leurs activités.
- Elaborer et faire signer par les nouveaux entrepreneurs une « Charte » concernant les règles de base des métiers choisis.
- Créer un *secrétariat commun* qui assurera certains travaux administratifs des trois micro-entreprises : téléphones, information aux clients, facturation, comptabilité, assurances, etc.
- Encadrer les nouveaux entrepreneurs dans leur recherche de locaux de travail et de dépôts communs, à loyers préférentiels, dans la région des Trois-Chêne
- Conseiller les candidats qui veulent « lancer leur boîte » dans la recherche de financements et crédits.
- Associer à l'expérience pilote le Conseil économique de Chêne-Bourg composé de chefs d'entreprises (à créer dans le cadre de l'Agenda 21), pour évaluer, conseiller et sélectionner certains projets
- Enfin, dans une étape ultérieure, l'expérience pilote pourrait être élargie pour faciliter la création d'autres micro-entreprises par des chômeurs et demandeurs d'emploi avec l'objectif que certaines contribuent aux besoins en réinsertion et en formation.

⁵ Voir quelques exemples d'organisations d'insertion dans l'annexe

⁶ Voir la publication d'APRES - Chambre de l'économie sociale et solidaire : *Guide du créateur de l'entreprise sociale et solidaire, Entreprendre autrement, c'est possible*. Genève, 2007

A titre d'exemple, les activités suivantes pourraient faire l'objet de la création de micro-entreprises⁷ :

- Peintre en bâtiment
- Conseil informatique pour personnes âgées
- Lavoir & blanchisserie
- Dépannage et réparation (TV, Internet)
- Jardinier
- Coursier (en vélo)
- etc.

5. Partenaires et mode de participation :

L'Action Trois-Chêne pour l'Emploi (chargée de la mise en place et de la gestion du projet), OCE, Associations professionnelles, Conseil économique communal, Communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex, Réalise, APRES.

6. Calendrier :

En fonction de la date de la décision prise par les autorités politiques (CM et CA), le planning détaillé établira la mise en place de la structure.

7. Budget estimé :

Le financement du projet devrait être négocié avec les partenaires potentiels : les instances cantonales et fédérales, les autorités des communes concernées et d'autres partenaires intéressés à ce projet.

Le budget comprend quatre volets :

- *investissement initial* pour financer les infrastructures (équipement, outils, meubles, informatique) nécessaires à la mise en place de l'expérience (environ 25'000.-)
- *soutien financier* aux trois entrepreneurs pendant la période de lancement de leurs entreprises (30'000.-)
- *loyers* (15 m2 du secrétariat et locaux pour dépôts du matériel)
- frais de fonctionnement du secrétariat commun (une personne à temps partiel, éventuellement le support/reconversion d'un chômeur de plus de 55 ans ayant une bonne expérience administrative (par an env. 50'000.- charges sociales comprises)

La majorité des coûts de l'expérience pilote devrait être financée par le budget fédéral et cantonal (OCE). Pour obtenir les locaux (gratuitement) et pour déposer le matériel (peinture, outils), on pourrait éventuellement compter sur la solidarité des personnes ou entreprises qui ont des locaux non utilisés. Autrement dit, on peut envisager que certains soutiens soient accordés en nature (mise en place des locaux, équipements, etc.)

8. Indicateurs de développement durable :

- Nombre de chômeurs et demandeurs d'emploi participants aux différentes actions.
- Nombre de micro-entreprises créées.
- Nombre de micro-entreprises encore actives après 1,2 et 3 ans
- Nombre d'entreprises financièrement autonomes et viables après 3 ans.
- Evaluation comparative du taux de réussite entre les personnes ayant constitué une micro-entreprise et les personnes à la recherche d'un emploi salarié.
- Nombre chômeurs engagés et formés.
- Montant du soutien financier accordé par micro-entreprise créée.

⁷ Voir l'émission de télévision sur M6 : « Les nouveaux aventuriers », dans le magazine :« Lancer sa boîte », dimanche 25 janvier

9. Suivi et amélioration continue :

Evaluation des résultats sur la base des indicateurs ci-dessus et ajustement de l'action (information, formation, financement et d'autres soutiens accordés) après six mois d'activités.

Annexe : Exemples d'organismes d'insertion

- **APRÈS - Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire**, regroupe environ 200 organismes de la région genevoise (coopératives, associations, fondations, etc.) développant des activités les plus diverses (agriculture, commerce, restauration, travaux d'entretien, services à la personne), directement ou indirectement liées à l'économie solidaire et sociale. APRÈS a mis en place un programme pilote de placement, intitulé Projet de Première Expérience (PPE), en partenariat avec l'Office Cantonal de l'Emploi, destiné à des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une formation universitaire qui sont à la recherche d'une première expérience professionnelle. Le programme comprend des stages qualifiants dans les organisations non lucratives dans les secteurs économiques les plus divers⁸. *Par ailleurs, APRÈS fournit à ses membres différentes prestations tel qu'un « chéquier créateur GENILEM » qui offre 10 heures de consultation d'experts pour le développement et le démarrage d'une activité dans l'économie sociale et solidaire. Cet organisme organise périodiquement le « Café des bonnes pratiques des organisations d'ESS » et met sur pied des conférences et ateliers pour aider à développer des compétences dans l'économie sociale et solidaire.*

- **COPYRART**, située à Chêne-Bourg (membre d'APRÈS), est une association ouverte aux demandeurs d'emploi et à toute personne en processus de réinsertion professionnelle et sociale. Cet organisme offre la possibilité à des personnes de faire un stage pratique et théorique pour y développer leurs compétences et leurs qualités créatives.

- **REALISE**, créée en 1984, est une entreprise d'insertion au statut associatif. Réalise a pour mission de favoriser le retour à l'emploi de personnes dont les qualifications sont réduites ou inexistantes, après avoir effectué les stages de remise au travail dans des ateliers, associés à un programme de formation. Réalise offre divers services et prestations dans des domaines variés : mise sous pli et mailing, travaux d'emballage, transports, informatique, entretien de l'environnement, jardinage, conciergerie, nettoyage à sec et entretien du linge. Le chiffre d'affaires généré par les prestations offertes sur le marché, permettent d'autofinancer environ la moitié des charges de l'entreprise. Réalise se positionne ainsi à la fois comme prestataire de services mais aussi comme entreprise formatrice dans un secteur où les employés qualifiés font défaut.

- **SEMO** - Semestre de motivation pour les jeunes, est une mesure fédérale mise en place à Genève par la Croix-Rouge Suisse (CRS), l'Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et Caritas. Il s'agit d'un programme de réinsertion professionnelle destiné aux jeunes adultes et adolescents (de 16 à 25 ans) qui ont terminé leur scolarité obligatoire et qui se trouvent sans activité régulière ou projet. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans la construction d'un projet d'avenir en vue de prévenir ou anticiper des situations critiques. Le programme du SEMO comprend plusieurs activités : stages en entreprises, cours de remise au niveau, visites d'entreprises et organisation d'ateliers créatifs.

⁸ Les premiers résultats du projet sont encourageants : 69.2 % des participants ont trouvé un emploi fixe ou un autre stage professionnel à la sortie, *Rapport du projet pilote de placement de demandeurs d'emploi diplômés au sein d'organisations membres d'APRÈS*, Genève – Janvier 2008.